

CAPD du 11 mars 2021,
Déclaration du SE-Unsa 31

Depuis le 29 juin 2020, nous n'avons pas eu de commission administrative paritaire en Haute-Garonne.

Plus de huit mois sans CAPD, nous commençons à bien comprendre le message ministériel sur l'organisation du dialogue social dans le nouveau monde...

Cette orientation politique qui consiste à ne plus consulter les représentants des personnels, atténuée peut-être les remontées négatives jusqu'au ministre, mais elle n'aide personne, ni l'administration, ni les enseignants.

La résignation pour certains, **la colère** pour d'autres, **le dépit**, **l'incompréhension** sont autant de mots qui caractérisent nos pensées face à la politique ministérielle.

Quelques exemples dans l'actualité :

- Les mesures de carte scolaire (pour les écoles et surtout les collèges et lycées), sont, cette année, rejetées partout et par tous.

- Les « formations » dites « en constellation », continuent parfois au-delà de toute logique sanitaire.

- Que dire de la gestion médiatique de la crise sanitaire... Peut-on rester lus de trois jours sans mise à jour de la FAQ ? Les tests salivaires seront-ils payants pour les adultes ?... Etc.

- Autre souci, **le remplacement** est tellement problématique que la formation continue a disparu, la pondération due aux écoles en REP+ a aussi disparu. Parfois, pour des absences non remplacées, on sollicite même les directeurs et directrices d'école.

*

Les directeurs et directrices, justement, qui sont à l'ordre du jour de cette CAPD.

Directeurs, directrices, on en parle beaucoup. La surcharge de tâches et la surcharge de travail a été remis en lumière par le suicide de Christine Renon.

Depuis, on en parle beaucoup, tellement, que certains mélangent tout : Nouvelles décharges, groupe de travail départemental, proposition de loi, agenda social, Grenelle... Beaucoup de paroles, diverses, éparées.

Pour le SE-Unsa, nous nous attachons aux actes, pour l'instant

- Douze temps plein de plus de décharge (pas assez, mais 12 postes).
- Un projet de référent qui doit être un « pair » et pas un supérieur.

Et ensuite, que voudrions-nous ?

- Cinq semaines de formation initiale,
- Un tutorat entre directeurs, sans filtre hiérarchique,
- Du temps d'échanges, d'observations avec les collectivités.

Folles revendications de syndicats dogmatiques ? Non, juste la lecture du bulletin officiel de notre ministère.

Nous espérons que les nouveaux sur la liste d'aptitude n'en auront pas que les références.